

Séance du 17 décembre 2024

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 0
dont représentés : 5
Votes pour : 35
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 35

Date de la convocation
10/12/2024

Date de publication
24/12/2024

Titulaires présents : L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT - P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Pouvoirs : J. GROSCLAUDE à P. LACREUSE, C. LESOU à J. CHIPAUX, C. PARTY à C. CANAL, P. VUILLAUMIE à L. BROS-ZELLER, G. MICLO à F. MONCHABLON

Secrétaire de séance : E. PARROT

Délibération n° 145-2024

Objet : Ressources humaines - suppression de postes

Vu

- le code général de la fonction publique notamment son article L313-1,
- le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
- le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
- l'avis du comité social territorial en date du 2 décembre 2024,

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions légales. Conformément au code général des collectivités territoriales, il appartient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur la création d'emplois, la suppression d'emplois et sur toute modification du tableau des effectifs et de l'organigramme du personnel.

Monsieur le Président expose la nécessité de modifier le tableau des effectifs à la suite de différents mouvements de personnel (promotion, démission, etc.) survenus durant l'année.

Monsieur le Président propose ainsi la suppression des emplois suivants au 1^{er} janvier 2025 :

FILIERE	GRADE	CATEGORIE	MOTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière culturelle	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	Promotion	35 heures
Filière sociale	Educateur de jeunes enfants	A	Démission, fin de disponibilité	35 heures
	TOTAL	2		

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adopter la suppression des emplois présentés au 1^{er} janvier 2025,
MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le

ID : 090-200069060-20241217-145_2024-DE



Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Eric PARROT